

EMPLOI : ENCORE TROP DE FREINS POUR LES PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES

« Si vous recevez l'opportunité de démontrer vos capacités, vous devez être au moins trois fois plus performant que vos collègues sans handicap ! »

Témoignage d'une personne malvoyante ayant participé à l'enquête

La Ligue Braille a mené récemment une enquête sur l'emploi auprès de ses membres.

Les résultats mettent en lumière la volonté des personnes aveugles ou malvoyantes à obtenir ou maintenir un emploi de qualité. Il ressort aussi qu'il existe encore de très nombreux freins à l'emploi : problèmes de mobilité, préjugés, méconnaissance du handicap, environnement de travail mal adapté, etc.

Pour les lever, un accompagnement spécifique est nécessaire.

Détails sur l'enquête

3 631 formulaires ont été envoyés à des personnes aveugles ou malvoyantes de 17 à 65 ans résidant en Belgique.

L'enquête a été réalisée sur papier, par téléphone et via un formulaire en ligne.

512 réponses ont été reçues, ce qui équivaut à un taux de réponse de 11%.

L'enquête a permis d'identifier les freins suivants

1. **Mobilité** : 42,75% des personnes interrogées éprouvent des difficultés à se déplacer vers leur lieu de travail.
2. **Pièges à l'emploi** : pour 10,76%, l'écart entre le salaire proposé et le revenu de remplacement n'est pas suffisant pour les motiver à accepter l'emploi en question.
3. **Inadéquation des compétences par rapport au marché de l'emploi** : 19,67% ne se sentent pas suffisamment formés pour faire face à un monde du travail qui exige non seulement des compétences mais aussi un haut niveau de rendement et de flexibilité.
4. **Autres (préjugés, manque de connaissance du handicap visuel, etc.)** : 26,82% ont cité le poids des préjugés et une méconnaissance du handicap visuel de la part des employeurs et collègues. Malgré les aides existantes, l'adaptation de l'environnement est encore suffisante.

34,08% des demandeurs d'emploi souhaitent être aidés

40,23% des demandeurs d'emploi sont déjà accompagnés dans leur recherche.

Cependant, 34,08% sont en demande d'aide.

Il ressort de l'enquête que l'aide d'un Service d'insertion professionnelle adapté au handicap visuel s'avère pour de nombreuses personnes aveugles ou malvoyantes incontournable.

Suivez nos actualités via :

Facebook : www.facebook.com/liguebraille

Twitter : <https://twitter.com/liguebraille>

Contact presse :

Déborah Deseck

0492 80 06 92 – deborah.deseck@braille.be